

-----  
CABINET  
-----

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

SOCIETE AEROPORTUAIRE DE LOME TOKOIN

## **PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE AEROGARE DE TRANSIT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA (AIGE)**

**Sélection d'un cabinet chargé des études architecturale et technique,  
élaboration des dossiers d'appel d'offre (DAO), contrôle et surveillance des  
travaux**

### **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Date : 29 Novembre 2022

AMI N° : 002/2022/MTRAF/CAB/PRMP/SG/SALT

Secteur des Transports Aériens

Financement : Budget de l'Etat, Gestion 2023

1. Le Ministère des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires dispose au titre du budget de l'Etat, gestion 2023 des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marches de services de prestations intellectuelles fonds et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marches de services de prestations intellectuelles relatifs à la sélection d'un cabinet en vue des **études architecturales et techniques, élaboration des dossiers d'appel d'offres, contrôle et surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne aérogare de transit de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE)**.
2. Les présents services de consultants sont constitués en une mission ci-après :

**Mission : études architecturale, technique, environnementale et élaboration des  
DAO et contrôle et surveillance des travaux**

Cette mission a une durée de 24 mois répartie en deux (02) phases comme présentées ci-dessous :

- ✓ Phase 1 (études architecturale, technique, environnementale) : six (06) mois ;
  - o Faire les études architecturale, technique et environnementale ;
  - o Elaborer le dossier d'appel d'offres ;

- ✓ Phase 2 (contrôle et surveillance des travaux) : dix-huit (18) mois.
    - Contrôler les dispositions techniques ;
    - Etablir et appliquer une méthode appropriée pour le suivi de l'avancement des travaux ;
    - Préparer les attachements ;
    - Vérifier les décomptes de travaux et assurer le suivi des dépenses ;
    - Etablir les fiches de suivi des chantiers et les différents rapports périodiques ;
    - Procéder à la vérification de tous les plans d'exécution et notes de calcul dressés par l'entrepreneur ;
    - Gérer la levée des réserves ;
    - S'assurer que les matériaux utilisés sont de bonne qualité et bien mis en œuvre ;
    - Veiller à l'élaboration des dossiers des travaux exécutés (plan de récolement).
3. Le Ministère des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires, invite par le présent avis les bureaux de consultants qualifiés à manifester leurs intérêts à fournir les services ci-dessus cités. Les candidats intéressés doivent fournir des informations indiquant leurs capacités techniques à pouvoir exécuter lesdits services notamment : les références concernant l'exécution des contrats analogues, les expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, la disponibilité du personnel clé qualifié dans les domaines de la mission (fourniture de la liste et des CV du personnel), ainsi que toutes autres informations complémentaires.
4. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :
- ✓ la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : 10 points
  - ✓ les qualifications du candidat dans le domaine des prestations : 30 points
  - ✓ les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues : 40 points
  - ✓ l'organisation technique et managériale du cabinet : 10 points
  - ✓ les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels : 10 points.

**NB :**

- **tout consultant non togolais doit s'associer obligatoirement avec un consultant togolais de spécialité urbaniste ou expert en transport ;**
- **seuls les projets accompagnés d'attestations de bonne fin d'exécution délivrées par un Maître d'ouvrage et comportant les contacts (téléphone et e-mail) aux fins de vérification seront considérés au titre des expériences similaires ;**
- **les activités du candidat doivent être justifiées par les statuts certifiés ;**

Par ailleurs, les consultants devront joindre à leurs manifestations d'intérêt les pièces administratives suivantes :

- dans le cas d'un groupement, une copie de l'accord de groupement entre les sociétés ;
- un document attestant que le Consultant ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement, etc., et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant datant de moins de trois (3) mois ;
- une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant ;
- l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation et ceci, que le consultant ait exécuté ou pas de marché/contrat au Togo.

Les consultants togolais devront fournir en plus des documents précités, les pièces ou documents ci-dessous :

- Attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois;
- l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales, datant de moins de trois (03) mois ;
- le quitus social en cours de validité ;
- la carte d'immatriculation fiscale en cours de validité.

5. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Une liste restreinte de six (06) candidats et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu selon la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût.

**NB : « les soumissionnaires sont informés que leurs propositions financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix de référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère de l'économie et des finances au <https://finances.gouv.tg>. Dans le cas contraire, leurs propositions financières seront redressées ».**

7. Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leurs manifestations d'intérêt à la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires sous pli fermé portant les indications suivantes au plus tard **le jeudi 29 décembre 2022 à 10 heures 00 minute TU** à l'adresse suivante :

**A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics,  
63 Rue Aklakou, 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble du Cabinet du MTRAF, Secrétariat de la  
Personne Responsable des Marchés Publics du MTRAF,  
Téléphone : 70 03 66 77, 90 22 79 56  
Lomé.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

**Ministère des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires**

**Personne Responsable des Marchés Publics**

**63 Rue Aklakou, 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble du Cabinet du MTRAF Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du MTRAF,  
Téléphone : 70 03 66 77/ 90 22 79 56  
Lomé.**

Tous les jours ouvrables à partir du mercredi 30 novembre 2022 de 8 heures 00 minute à 12 heures 00 minute et de 15 heures 00 minute à 17 heures 00 minute TU.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en quatre (04) exemplaires (un original et trois copies) à l'adresse mentionnée au point 7 du présent avis.
10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **jeudi 29 décembre à 10 heures 30 min TU.**

**Le Ministre des Transports Routiers,  
Aériens et Ferroviaires**



**Affoh ATCHA-DEDJI**